

COMPTE-RENDU

SEANCE DU JEUDI 2 JUILLET 2026

À 19H15

COPIE

Présents : M François DUMANGE, Mme Louise LOBLEAU, M William DARDENNE, Mme Florence NOUVET, M Jean KUBAS, M Sébastien PEILHO, Mme Aurélie CHASTIN, M Raphaël LUPIA, Mme Maryline CARTON et M Vivien DEMORTIER

* Rayer les non présents

Absente excusée et représentée : Mme Sabrina LEMPERNESSE représentée par Mme Florence NOUVET

Absent (e)(s) non excusé (e)(s) : NEANT

Secrétaire de séance : M. Raphaël LUPIA

M. Le Maire a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 19 heures 15 en constatant la présence de 10 membres et en comptabilisant 1 Pouvoir, ce qui porte à 11 le nombre de votants.

- Approbation compte rendu Réunion Conseil Municipal du mercredi 15 avril 2026

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal s'il a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation *n'*étant formulée, il est adopté à *l'unanimité* des membres présents et représentés

- Approbation compte rendu Réunion Conseil Municipal du vendredi 05 juin 2026

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal s'il a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation *n'*étant formulée, il est adopté à *l'unanimité* des membres présents et représentés

ORDRE DU JOUR

1. Délibération et acceptation – Ecole immaculée conception de Tergnier – Participation communale aux frais de scolarités 2025-2026 d'un montant de 4 830.00 Euros

Le Maire donne lecture,

Les participations demandées par l'école immaculée Conception de Tergnier pour l'année scolaire 2025/2026 sont donc les suivantes :

- 1 130.00 € par élève scolarisé en maternelle
- 720.00 € par élève scolarisé en élémentaire

Au vu de l'état joint, la participation de la commune pour l'année scolaire 2025/2026 s'élève à :

- École maternelle : 1 130.00 € x 3 = 3 390.00 €
- École élémentaire : 720.00 € x 2 = 1 440.00 €

Un Total de 4 830.00 €

Le conseil municipal adopte à la majorité le règlement de cette participation d'un montant de 4 830.00 €.

<i>VOTE</i>	<i>ABSTENTIONS</i>	<i>CONTRE</i>	<i>POUR</i>
	0	3	8

2. Délibération – Ville de Saint-Gobain – Participation aux frais de surveillance de cantine

Le Maire donne lecture du courrier du 30 avril 2026 de Monsieur Le Maire de Saint-Gobain, demandant de poursuivre la participation aux frais de surveillance de cantine par repas et par enfants.

Une participation de 2 Euros avait été mis en place, arrive à échéance le 03 juillet 2026 et demande l'accord du conseil municipal de la commune, malgré l'augmentation obligée des encadrantes (+2) de poursuivre aux frais.

Le Conseil Municipal *n'approuve pas* à l'unanimité cette participation aux frais de surveillance de cantine de 2 Euros par repas et par enfants.

<i>VOTE</i>	<i>ABSTENTIONS</i>	<i>CONTRE</i>	<i>POUR</i>
	0	11	0

3. Délibération et acceptation – ALSH été 2026 – Participation financière dans le cadre des accueils de loisirs pour cet été

Le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de la mairie de Tergnier concernant la participation financière de la commune dans le cadre des accueils de loisirs pour cet été.

- Vu la convention signée avec la commune de Tergnier,
- Considérant que les tarifs proposés aux enfants de la commune sont identiques à ceux pratiqués pour les enfants de la ville de Tergnier
- Considérant que la commune finance les ALSH de Tergnier par le versement d'une participation
- Vu la délibération n°009 du 20 mars 2026 de Tergnier- relative à la délégation de pouvoir accordée au Maire par le conseil municipal
- Vu la délibération n°053 du 27 mars 2025 de Tergnier - relative aux participations financières des communes avec lesquelles des conventions sont signées pour les ALSH 2025,
- Considérant de participer financièrement pour l'année 2026

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité

N'Accepte pas les montants de participations financières dans le cadre des ALSH pour l'été 2026 comme suit :

	Participation 2026 (Transport inclus matin et soir)
Journée avec repas	18.55 €
Tarif fidélité famille avec repas	74.20 €
Journée sans repas	13.95 €
Tarif fidélité famille sans repas	55.80 €
Demi-journée sans repas	9.00 €
Tarif fidélité famille demi-journée sans repas	36.00 €
Mini-camp	24.90 €

	Participation 2026 (Sans Transport matin et soir)
Journée avec repas	16.20 €
Tarif fidélité famille avec repas	64.80 €
Journée sans repas	11.90 €
Tarif fidélité famille sans repas	47.60 €
Demi-journée sans repas	8.75 €
Tarif fidélité famille demi-journée sans repas	35.00 €
Mini-camp	24.40 €

VOTE	ABSTENTIONS	CONTRE	POUR
	1	8	2

4. Don de SAS SPANTICO d'un montant de 200 Euros

L'entreprise SAS SPANTICO de Beautor fait un don de 200 Euros au profit des enfants de Liez.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le don de 200 Euros en chèque de SAS SPANTICO

VOTE	ABSTENTIONS	CONTRE	POUR
	0	0	11

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Le 07 juillet 2026** : Réunion avec Monsieur Frédéric BRUNEL pour sa journée modélisme de Train qui se déroulera à la salle des fêtes de Liez
- **Le 13 juillet 2026** avec la participation de l'association Restons Liez :
Feu d'artifice, retraite aux flambeaux, ambiance festive et musicale et restauration, buvette

Le 13 et 14 septembre 2026

Fête Communale

+ expositions : Voitures anciennes
Tracteurs anciens

- **Le 24 juillet 2026** : Réunion avec les associations
- Sondage sur l'ANGELUS de l'église
- Location de la salle des Fêtes – Habitants pas plus de 2 fois sur l'année
- Terrain pour installer un mobil 'home – NEGATIF sur le PLU
- **Création de poste** : CONTRAT PEC (participation de la commune 40%) – remplacement de l'agent communal
- Remplacement de nos Chauffages à gaz par des pompes à chaleur (Mairie, écoles et Salles des Fêtes) + les deux logements de la commune
- Travaux toiture église : 800 Euros
- Travaux prévus : Rampe à l'église pour personnes à mobilité réduite (3 devis)
- Chevaux à la fabrique ???
- Devis pour une fontaine à eau (Mairie)

La séance est levée à 21 h 15

Liez, le 22 juillet 2026

Le Maire,

François DUMANGE

